



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

**TARIF-AVIS 192
20.7.2010**

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

MESURES ANTIDUMPING

Selon l'avis 2010/C 188/06, paru dans le Journal officiel UE n° C 188 du 13 juillet 2010, le droit antidumping définitif sur les bicyclettes (y compris les triporteurs mais à l'exclusion des monocycles) sans moteur (codes marchandises 8712 0010 90, 8712 0030 00 et 8712 0080 90), originaires du Vietnam, expire le 15 juillet 2010.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i. :
L'Auditeur général des finances f.f.,

B. LEROY